Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - Savoir reconnaître une urgence pédiatrique





Public

14 MAI 2019. - Arrêté royal relatif à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients :

2° entretenir et mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles par une formation continue, au moins 8 heures par an, afin de maintenir un exercice de la profession d'un niveau de qualité optimal. La formation continue visée cidessus doit consister en des études personnelles et en la participation à des activités de formation.

Prérequis

Avoir le certificat de réussite de la formation TMS

Objectifs

L'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire assure la prise en charge et le transport de différents types de patient dans le cadre d'une hospitalisation, d'une sortie d'hospitalisation, d'un transfert ou encore d'une consultation. L'ambulancier a l'obligation de veiller au bon état de fonctionnement de son véhicule et des instruments ainsi qu'à son conditionnement complet et correct. En cas d'urgence, l'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire doit pouvoir assurer les premiers secours, appeler le CS 100/112 et surveiller les victimes dans l'attente des secours spécialisés.

- ·La chaine de survie
- ·Particularité de l'enfant
- ·Première approche
- ·Evaluation primaire approfondie par l'approche ABCDE
- RCP pédiatrique
- ·Obstruction des VA par un corps étranger
- ·Les types de chocs

Informations pratiques

Droit d'inscription 60,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

Horaires

Q Liège

- Le 29 septembre 2025De 18h à 22h
- Le 20 octobre 2025 de 18h à 22h
- Le 10 novembre 2025 de 18h à 22h
- Le 1 décembre 2025 de 18h à 22h
- Certificat Attestation
 Attestation de participation
- > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation)

Reconnaissance

Le programme de recyclage ATNUP est modifié chaque année et conforme à l'AR du 14 mai 2019 :

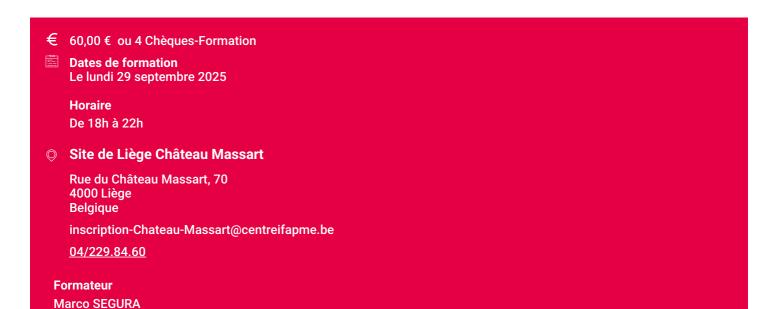
- Actualisation en actes vitaux
- Actualisation et pratique réflexive en transport non urgent de patients.

Attestation de recyclage ATNUP (à conserver par l'intéressé(e) dans son portfolio professionnel, conformément à la loi du 22/04/2019 relative à la pratique de qualité dans les soins santés.)

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - Savoir reconnaître une urgence pédiatrique - Le lundi 29 septembre 2025, Liège

Renseignements

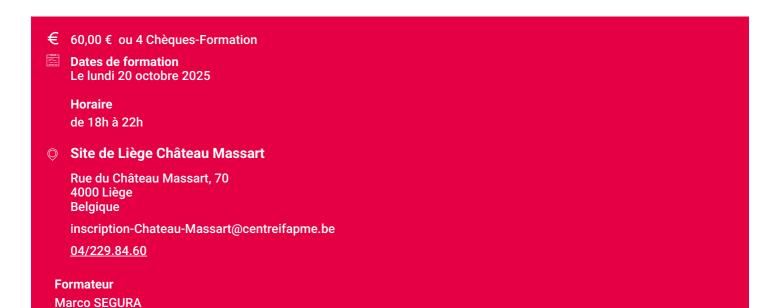
Tel. 04/229.84.60



Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - Savoir reconnaître une urgence pédiatrique - Le lundi 20 octobre 2025, Liège

Renseignements

Tel. 04/229.84.60



Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - Savoir reconnaître une urgence pédiatrique - COMPLET - Le lundi 10 novembre 2025, Liège

Renseignements

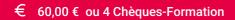
Tel. 04/229.84.60



Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - Savoir reconnaître une urgence pédiatrique - Le lundi 1er décembre 2025, Liège

Renseignements

tel. 04/229.84.60



Dates de formation
Le lundi 1er décembre 2025

Horaire de 18h à 22h

Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

04/229.84.60

Formateur

Marco SEGURA, infirmier et ambulancier ATNUP et AMU